

# Séjours linguistiques, sportifs ou culturels & stages BAFA

Aide attribuée pour un séjour linguistique, sportif ou culturel ou un premier stage d'apprentissage du BAFA.

## Conditions d'attribution

- Enfant de moins de 18 ans au premier jour du séjour ;
- Séjour organisé pendant les congés scolaires par :
  - un organisme ou une association agréé Jeunesse et sport ou Ministère du tourisme ;
  - un opérateur de tourisme agréé ;
- Dans la limite de 21 jours par an et par enfant cumulés avec [la prestation séjours scolaires](#) ;
- Quotient familial inférieur ou égal à 20 000 €.

## Montant de la prestation

	QF < 12 400 €	12 400 € < QF < 15 000 €	15 000 € < QF < 20 000 €
<b>Avec hébergement</b>	20,00 € par jour et par enfant	10,00 € par jour et par enfant	6,00 € par jour et par enfant
<b>Sans hébergement</b>	10,00 € par jour et par enfant	5,00 € par jour et par enfant	3,00 € par jour et par enfant

Le moi

## Comment en bénéficier ?

Le [formulaire de demande](#) doit être renvoyé au CLASS dans le mois qui suit le séjour, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture acquittée **au nom de l'agent** et/ou de l'enfant ;
- Attestation de l'employeur et/ou du Comité d'Entreprise du conjoint certifiant le non-paiement d'une aide équivalente.

Formulaire de demande d'aide pour les séjours linguistiques, sportifs ou culturels / stages BAFA

07 janvier 2019



TÉLÉCHARGER

Modèle d'attestation de l'employeur et/ou du CE du conjoint

10 mai 2019



TÉLÉCHARGER



*Les dossiers incomplets (pièces justificatives manquantes, non conformes ou illisibles, absence du dossier annuel d'ouverture de droit) seront renvoyés à l'expéditeur.*



## Dossier d'ouverture annuel

Toute première demande d'aide pour l'année civile en cours doit être accompagnée du dossier d'ouverture de droit aux prestations sociales UCA dûment complété.

**Nathalie PINEL**

Tél. 04 73 40 51 91

[social.class.dvu@uca.fr](mailto:social.class.dvu@uca.fr)